



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 5934

Texte de la question

M. Leonce Deprez attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation des centres d'hebergement et de readaptation sociale (CHRS) du Pas-de-Calais. Il apparait que ces etablissements ne disposent pas des moyens financiers suffisants pour mener a bien leur mission. Or les CHRS sont d'un grand secours pour les travailleurs sociaux confrontes quotidiennement aux difficultes d'hebergement des femmes isolees, meres de famille, en detresse. Il lui demande quels seront les moyens budgetaires au titre de l'aide sociale pour les CHRS dans la loi de finances 1994. Il souhaite egalement savoir s'il existe un reel suivi educatif des personnes en difficulte hebergees dans ces centres.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir, en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5934

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 2991

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3540